

Ingénieur·e Electronicien-ne des systèmes de la sécurité aérienne

Mission

Les Ingénieur·es électronicien·nes des systèmes de la sécurité aérienne (IESSA) développent, installent, contrôlent et assurent la maintenance des équipements aéronautiques liés à la sécurité aérienne (radio, téléphone, radars, moyens de visualisation, systèmes de traitement radar, systèmes de traitement plan de vol...).

Les IESSA sont garants, pour la sécurité aérienne, de la fourniture au contrôle aérien ou directement aux usagers de l'espace aérien, de services dits supports : communication sol-bord, communication sol-sol, aides de navigation, surveillance air et surveillance sol et leurs filets de sauvegarde, traitement des plans de vol, diffusion d'information générale et aéronautique, enregistrement, assistance tactique et aides à la décision. Ils/elles développent également des tâches particulières pour leur propre formation et dans le management de la qualité et de la sécurité.

Activités

Assurent l'installation, le paramétrage, l'intégration, la validation, les maintenances et le suivi en temps réel des systèmes techniques afférents (radio, téléphone, radars, moyens de visualisation, systèmes de traitement radar, systèmes de traitement plan de vol...).

Compétences & Qualités

- Maîtrise du français et de l'anglais
- Aptitude à communiquer et à travailler en équipe
- Capacité de concentration et maîtrise de soi
- Goût des responsabilités et autonomie

Conditions d'exercice

L'environnement de travail est très diversifié : les IESSA travaillent généralement auprès des systèmes techniques dont ils ont la charge, la plupart étant regroupés au sein de différentes salles techniques situées au pied des tours de contrôle. Ils/elles se déplacent également sur d'autres équipements répartis sur l'ensemble de la plate-forme aéroportuaire comme les aides de navigation, les moyens de radiocommunication ou les senseurs radars. Ils/elles sont en contact permanent avec les contrôleurs aériens et les différents services du gestionnaire de la plateforme aéroportuaire. Le travail peut s'effectuer en horaires décalés, y compris les week-ends et les jours fériés. Pour se rendre sur l'aéroport avec une activité en horaires décalés, il y a lieu de vérifier l'existence de transports en commun compatibles, ou sinon, disposer d'un moyen de transport. Le permis B et un véhicule personnel sont fortement recommandés.

N.B. : Le Titre de Circulation Aéroportuaire est impératif pour les métiers se déroulant en zones réservées (après les postes de sûreté aéroportuaire). Ce titre est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité. Tout problème antérieur avec la police et/ou la justice peut entraîner la non obtention de ce titre.

Formation

L'Ecole Nationale de l'Aviation Civile forme, à Toulouse, les futurs Ingénieur·es électronicien·nes. La formation d'une durée de trois ans est rémunérée et un emploi est assuré au sein de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Évolution

L'Ingénieur·e peut évoluer dans un même service vers des postes d'encadrement ou des services extérieurs comme d'autres aéroports (DROM COM compris), les centres régionaux de la navigation aérienne qui gèrent le contrôle en route, ou les services de recherche et développement,

basés à Toulouse.

Accès à l'emploi

Accès par voie de concours pour la Direction Générale de l'aviation civile ou postulez auprès de l'Armée de l'Air